

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2179

21 août 2015

SOMMAIRE

ABM Energy S.A.	104550	Credit Suisse Specialised Investco (Luxem- bourg) S.A.	104548
AB YA S.à r.l.	104584	Draconis S.A.	104550
A.C.I. Retail S.à r.l.	104546	Durango	104569
A D E F S.à r.l.	104546	Fortuna Solidum S.C.A., SICAR	104590
AEW Europe S.à r.l.	104550	Inovia Partners S.A.	104592
AI Eskimo S.à r.l.	104547	Inper S.A.	104572
Alba Real Estate GP S.à r.l.	104549	International Lamps Holding Company S.A.	104546
Alexandre Dhuiege S.A.	104550	Jacob & Weis S.à r.l.	104553
Ananas S.A.	104551	JAJ Immobilier	104546
Arc Global II (UK) Holdings S.à r.l.	104556	José de Mello International	104591
Armat Investment S.A.	104551	KBC Real Estate Luxembourg S.A.	104553
Armatix S.A.	104550	Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l.	104592
Asbury Park S. à r.l.	104552	Khanate Resource Holdings S.à r.l.	104553
Athmo S.A.	104551	Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.	104552
Automobiles Paul Feller S.à r.l.	104548	LA Holdings (Luxembourg) S.A.	104592
Avior S.A.	104548	L.C.S.L. Immo S.A.	104553
Axapem S.à r.l.	104548	Perseus Immobilien Gesellschaft 11	104546
AZ Euro Investments S.à r.l.	104565	Sebas S.A.	104549
Balderton Capital V L1, S.à r.l.	104547	SEGRO Luxembourg S.à r.l.	104548
Benedic Luxembourg S.à r.l.	104547	SELP (Alpha Germany) S.à r.l.	104549
Betafence Topco Holding	104547	Strategy Fund	104554
Bifico S.A.	104547	Wallender Invest	104589
BPR Mezzco Parent S.à r.l.	104570		
Calimax 1 S.A.	104549		

Perseus Immobilien Gesellschaft 11, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 681, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 132.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015098588/9.

(150108735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

International Lamps Holding Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 154.647.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2015.

Référence de publication: 2015098363/10.

(150107933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

JAJ Immobilier, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 10-12, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 173.202.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015098397/10.

(150107996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

A.C.I. Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014, ainsi que les informations et documents annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2015.

Référence de publication: 2015103587/11.

(150113516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

A D E F S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7344 Steinsel, 3, rue de Bridel.

R.C.S. Luxembourg B 27.814.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015103585/14.

(150113755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Benedic Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 14, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 183.726.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015102005/9.

(150112013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

AI Eskimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 170.327.

Les Comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015101951/10.

(150111393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Betafence Topco Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.557.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Severine Canova.

Référence de publication: 2015102006/10.

(150112055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Balderton Capital V L1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.598.

Les statuts coordonnés au 28 mai 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2015101999/11.

(150112112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Bifico S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26.06.2015.

Pour: BIFICO S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015102023/14.

(150111857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Avior S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 89.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015101993/9.
(150111508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Automobiles Paul Feller S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 2, rue d'Echternach.
R.C.S. Luxembourg B 111.035.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015101992/10.
(150111795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Axapem S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 116.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2015.
Référence de publication: 2015101995/10.
(150111237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Credit Suisse Specialised Investco (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 179.644.

Les comptes annuels au 30 novembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16.06.2015.

TMF Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2015102839/12.
(150112858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

SEGRO Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 177.317.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103403/13.
(150112984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Calimax 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 178.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015102050/10.

(150111401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

SELP (Alpha Germany) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.100,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 182.783.

Par résolutions signées en date du 16 juin 2015, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg au 35-37, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg avec effet au 30 juin 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015103404/13.

(150113136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Sebas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 21 mai 2015

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammadia (Algérie), domiciliée professionnellement au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société
SEBAS S.A.

Référence de publication: 2015103401/15.

(150112462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Alba Real Estate GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5362 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 191.377.

EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales signé le 29 juin 2015 que AMUNDI IMMOBILIER, associé unique de la Société, a transféré l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Luceram Capital S.A., une société anonyme ayant son siège social au 23, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B197182.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105535/16.

(150116530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

ABM Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 119.841.

Le Bilan arrêté au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2015105527/10.

(150116037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

**Alexandre Dhuiege S.A., Société Anonyme,
(anc. Draconis S.A.).**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 172.453.

- Il a été porté à la connaissance de la Société que l'adresse de Monsieur Alexandre DHUIEGE est désormais la suivante:
7 place Etienne Pernet à 75015 Paris

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2015.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015105539/13.

(150116121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

AEW Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 90.603.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique du 2 avril 2015

En date du 2 avril 2015, lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, a été décidé ce qui suit:

- de nommer la société MAZARS Luxembourg SA, établie et ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 159.962, comme commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015105529/15.

(150115997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Armatix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 138.725.

Par décision du conseil d'administration tenu le 4 juin 2015, Monsieur Francesco MILELLA, domicilié professionnellement au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg a été coopté au conseil d'administration ayant effet au 4 juin 2015 en remplacement de Monsieur Jean-Marie BETTINGER, démissionnaire.

Son mandat s'achèvera avec ceux des autres administrateurs à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Pour: ARMATIX S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015105554/16.

(150116512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Ananas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 102.405.

EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration en date du 25 juin 2015 que Madame Sandrine BISARO a été nommée Président du Conseil d'Administration et ce jusqu'au terme de son mandat en tant qu'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 2 juillet 2015.

Référence de publication: 2015105546/14.

(150116458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Armat Investment S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 144.456.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 21 Mai 2015

Les actionnaires nomment comme administrateur de catégorie B, avec date effective au 21 mai 2015 et pour une durée limitée de 6 ans:

- Monsieur Filippo Campailla, né le 25 septembre 1968 à Ferrara (Italie), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2015.

Pour Armat Investment S.A.

Référence de publication: 2015105553/15.

(150116162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Athmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 181.678.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 27 avril 2015**Résolutions:*

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de transférer le siège social de la société, avec effet au 20 mars 2015, à l'adresse suivante:

44, avenue J.F. Kennedy à L-1855 Luxembourg

Par ailleurs, le Conseil d'Administration prend acte de la démission de la société JALYNE SA de son poste d'Administrateur de la Société.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement en qualité d'Administrateur:

M. Jean-Charles THOUAND

Administrateur de Sociétés

183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le nouvel Administrateur terminera le mandat de l'Administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2015105562/25.

(150116294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.149.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 Juin 2015.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.

Jack Mudde

Gérant

Référence de publication: 2015105948/14.

(150116083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Asbury Park S. à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.383.

EXTRAIT

1) Transfert de parts sociales:

Il résulte du contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 10 juin 2015 sous seing privé, que la totalité des parts sociales ordinaires de la Société détenues par APOLLO EUROPEAN PRINCIPAL FINANCE FUND, L.P., ont été transférées à TTI Finance S.à r.l. agissant pour le compte de son Compartiment E, une société ayant son siège social au 3A, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg et immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B73937, laquelle détient désormais 1.000 parts sociales ordinaires de la Société représentant l'entièreté de son capital.

2) Il résulte d'une décision prise par l'associé unique de la Société en date du 10 juin 2015 que:

- La démission de Madame Fantuz Alexandra de ses fonctions de Gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au 10 juin 2015.

- La démission de Monsieur Mabry Patrick de ses fonctions de Gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet au 10 juin 2015.

- La démission de Madame BLAUEN-ARENDET Geneviève de ses fonctions de Gérante de classe B de la Société a été acceptée avec effet au 10 juin 2015.

- La démission de Monsieur SCHMIT Marc de ses fonctions de Gérant de classe B de la Société a été acceptée avec effet au 10 juin 2015.

- La démission de Monsieur HECK Carlo de ses fonctions de Gérant de classe A de la Société a été acceptée avec effet au 10 juin 2015.

- La démission de Monsieur Collins Shaun de ses fonctions de Gérant de Catégorie A de la Société a été acceptée avec effet au 10 juin 2015.

- Madame Fantuz Alexandra, née le 25 septembre 1974 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 51, avenue John F. Kennedy L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, a été élue aux fonctions de Gérante de classe A de la Société à compter du 10 juin 2015 pour une durée indéterminée.

3) Le conseil de gérance de la Société est dorénavant composé par:

- DICKINSON Peter, Gérant de classe B

- Wiseman John, Gérant de classe B

- Fantuz Alexandra, Gérante de classe A

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 02 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2015105558/40.

(150116599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Khanate Resource Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 156.651.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015105938/9.
(150115912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

L.C.S.L. Immo S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.
R.C.S. Luxembourg B 66.698.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015105954/10.

(150116633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Jacob & Weis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7653 Heffingen, 60, Um Bèil.
R.C.S. Luxembourg B 123.918.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour JACOB & WEIS S.à r.l.
Société à responsabilité limitée
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2015105926/12.

(150116482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

KBC Real Estate Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 124.280.

Extrait des résolutions prise par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juin 2015

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Madame Beatrijs DE WOLF, chargée de relations KBC Bank N.V., demeurant à B-1030 Schaarbeek, 362, Lambertmontlaan.
- Monsieur Hubert DE PEUTER, Responsable Service Titrisation et Investissements, demeurant à B-1080 Bruxelles, 12 Havenlaan.
- Madame Carine VAN BEVER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à B-1080 Bruxelles, 12, Havenlaan.
- Monsieur Kim CRETEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1080 Bruxelles, 12 Havenlaan, Président.
- Monsieur Paul VANDERSTAPPEN, administrateur de sociétés, demeurant à B-1080 Bruxelles, 12 Havenlaan.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2017:

- Ernst & Young, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Référence de publication: 2015105945/23.

(150116094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

Strategy Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 49.023.

L'an deux mille quinze, le onze mai.

Par-devant nous, Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de STRATEGY FUND, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société anonyme, ayant son siège social au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, dûment enregistrée au Registre de Commerce sous le numéro B 49.023 et constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 520 du 12 décembre 1994 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Rédange-sur-Attert, en date du 30 mars 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 918 du 7 avril 2012.

L'Assemblée est présidée par M. Franck Chekroun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme Secrétaire Mme Fabienne Veronese, employé privé, résidant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit comme Scrutateur M. Guillaume Debauve, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le Président, le Secrétaire, le Scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement;

II. La présente Assemblée a été dûment convoquée par voie de notices, comprenant l'ordre du jour, publiées dans le Luxemburger Wort et le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en dates des 21 et 30 avril 2015;

III. L'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1) Approbation du projet de fusion par absorption de la Société par ABN AMRO Multi-Manager Funds (la Société Absorbante).

2) Présentation et approbation des comptes de la Société;

3) Dissolution de la Société au 26 juin 2015, date effective de la fusion;

4) Divers.

IV. Il apparaît de cette liste de présence que sept (7) actions sont représentées à la présente Assemblée. Conformément aux statuts de la Société, aucun quorum n'est nécessaire pour que l'Assemblée soit valablement tenue.

Ces faits ayant été approuvés par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration de la Société (le Conseil) expliquant et justifiant le projet de fusion, approuve le projet de fusion tel qu'il a été présenté par ledit Conseil entre la Société en sa qualité de société absorbée (la Société Absorbée) et ABN AMRO Multi-Manager Funds, une SICAV de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 562, rue de Neudorf, L-2017 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B78762, en sa qualité de société absorbante (la Société Absorbante).

L'Assemblée, sur proposition du Conseil, approuve la fusion selon les dispositions prévues dans le projet de fusion.

L'actif et le passif de la Société seront transférés dans la société Absorbante en échange d'actions et au prorata de la valeur nette d'inventaire de ladite Société Absorbante.

L'Assemblée charge la société de gestion de la Société, BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, de publier dans les meilleurs délais après la fusion les rapports d'échange dans la presse luxembourgeoise.

Dès que la fusion aura été accomplie sur le plan comptable le 26 juin 2015, les actionnaires nominatifs de la Société Absorbée seront inscrits comme actionnaires de la Société Absorbante. Les détenteurs d'actions au porteur et de certificats d'actions de la Société Absorbée devront les déposer afin qu'il soit procédé à leur échange.

Deuxième résolution

L'Assemblée, approuve les comptes de la Société au 31 décembre 2014 tels que présentés.

Troisième résolution

En conséquence de la fusion, l'Assemblée prononce la dissolution de la Société avec effet au 26 juin 2015, date d'effet de la fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue française, suivi d'une version anglaise, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française primera.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus par leur nom, prénom usuel, état et demeure par le notaire soussigné, qui ont signé avec ce dernier le présent acte.

Follows the english translation of the preceding text:

In the year two thousand and fifteen, on the eleventh day of May.

Before the undersigned Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the Meeting) of STRATEGY FUND, a Luxembourg société anonyme qualified as a société d'investissement à capital variable, having its registered office at L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 49.023, incorporated by a deed drawn up by Maître Frank Baden, then a notary residing in Luxembourg, dated November 3, 1994 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 520 of December 12, 1994 (the Company).

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed drawn up by Maître Cosita Delvaux, notary residing at Rédange-sur-Attert, dated March 30, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 918 of April 7, 2012.

The Meeting is presided by Mr. Franck Chekroun, private employee, residing professionally in Luxembourg, who appoints Ms. Fabienne Veronese, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Secretary.

The Meeting elects Mr. Guillaume Debauve, private employee, residing professionally in Luxembourg, as Scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the Chairman, the Secretary, the Scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxy signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities;

II. The present Meeting has been duly convened by way of notices including the agenda, published in the Luxemburger Wort and the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 21, 2015 and April 30, 2015;

III. The agenda of the present Meeting is set out below:

1) Approval of the project relating to the merger by absorption of the Company by ABN AMRO Multi-Manager Funds (the Absorbing Company).

2) Presentation and approval of the accounts of the Company.

3) Dissolution of the Company on June 26, 2015, effective date of the merger.

4) Miscellaneous.

IV. It appears from the attendance list that seven (7) shares are represented at the present Meeting. According to the articles of association of the Company, no quorum is necessary to validly hold the meeting.

After the foregoing has been approved, the Meeting took the following resolutions at the unanimity:

First resolution

The Meeting, after hearing the report from the board of directors of the Company (the Board) explaining and justifying the merger project, approves such project as presented by the Board between the Company, as absorbed company (the Absorbed Company) and ABN AMRO Multi-Manager Funds, a SICAV incorporated under Luxembourg law, with registered office at 562, rue de Neudorf, L-2017 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B78762, as absorbing company (the Absorbing Company).

The Meeting, on proposition of the Board, approves the merger according to the provisions of the merger project.

The assets and liabilities of the Company will be transferred to the Absorbing Company in return of shares and at prorate of the net asset value of such Absorbing Company.

The Meeting requests the management company of the Company, being BNP Paribas Investment Partners Luxembourg, to promptly publish the exchange reports in the Luxembourgish newspapers.

As soon as the merger will be accomplished from an accounting point of view on June 26, 2015, the Absorbed Company's registered shareholders will be inscribed as shareholders of the Absorbing Company. The holders of bearer shares and certificates of shares of the Absorbed Company shall deposit them for the exchange.

Second resolution

The Meeting approves the accounts of the Company as at December 31, 2014 as presented to it.

Third resolution

As a consequence of the merger, the Meeting pronounces the dissolution of the Company with effect as of June 26, 2015, effective date of the merger.

There being no further business on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company, as a result of the present deed.

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in French followed by an English version; on request of the same persons and in case of divergences between the French and the English text, the French text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Hesperange by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau, who are known by their surname, first name, civil status and residence by the undersigned notary, such persons signed together with the latter, this original deed.

Signé: F. CHEKROUN, F. VERONESE, G. DEBAUVE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 11 mai 2015. Relation: DAC/2015/7826. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015103471/129.

(150112879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2015.

Arc Global II (UK) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 197.949.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the twelfth day of June.

Before us Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ARC GLOBAL II S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade Register under number B 196327,

duly represented by Mr Pavel VISOTCHI, Senior Corporate Officer, residing professionally at 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

by virtue of a proxy dated on June, 11th 2015.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to draw up the following articles of a limited liability company to be incorporated.

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "ARC Global II (UK) Holdings S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or

events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

3.1. The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

3.2. The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

3.3. The company may borrow in any form whatever. The company may grant the companies of the group or its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

3.4. The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

3.5. The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The Company's corporate capital is fixed at EUR 12,500.-(twelve thousand five hundred Euro) represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (collectively the Shares, and individually a Share) with a par value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.3 The sole shareholder of the Company may contribute Capital Surplus to it. Amounts so contributed shall be freely distributable by means of a resolution of the sole shareholder. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the sole shareholder to the Company without any shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

Art. 6. Shares.

6.1. Each Share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

7.1. The Company is managed by a board of managers composed of one or several managers appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of the shareholders which sets the term of their office. The managers need

not be shareholder(s). The sole shareholder or the general meeting of the shareholders may appoint managers of two different classes, being class A managers (the Class A Manager(s)) and class B managers (the Class B Manager(s)).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason), by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Art. 8. Powers of the board of managers.

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholder(s) fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, (including at least one Class A Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast, (provided that at least one Class A Manager has agreed on those resolutions, in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers). The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, and such meeting shall be convened and chaired from the registered office of the Company.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two managers, including one Class A Manager and one Class B Manager in the event that the sole shareholder or the general meeting of the shareholders has appointed different classes of managers or, as the case may be, by the joint or sole signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each Share entitles one vote.

Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office.

14.4. The annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 15. Allocation of Profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The annual general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(1. a.i) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(1. a.ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(1. a.iii) the decision to pay the interim dividend is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(1. a.iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(1. a.v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the Shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Art. 17. General Provision. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory disposition

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31st December 2015.

Subscription and payment

The 12,500 (twelve thousand five hundred) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, ARC GLOBAL II S.à.r.l., above named.

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in article 183 of the law on Commercial Companies have been fulfilled.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at one thousand Euro (1,000,-EUR).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder, prenamed, represented as mentioned above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

First resolution

Are appointed managers of the company, for an undetermined period and with the powers indicated in the articles of incorporation:

1. Mr Patrick Joseph GOULDING, born on 24 May 1963 in Port Lairge, Waterford (Ireland), residing at 9, Molly In, Darien, CT 06820, United States of America, Class A Manager;

2. Mr Andrew WINER, born on 16 February 1968 in Michigan (U.S.A.), residing 134 E 93rd ST 12C, New York, NY 10128, United States of America, Class A Manager;

3. Mr Grenville CARR-JONES, born on 26 January 1947 in Liverpool, professionally residing at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Class B Manager;

4. Mr Yves CHERET, born on 1 May 1966 in Eupen (Belgium), professionally residing at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Class B Manager.

The managers may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

Second resolution

The company's registered office is located at 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxy holder of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the proxy holder of the appearing party, known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le douzième jour du mois de juin.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ARC GLOBAL II S.à r.l., une private limited liability company (société à responsabilité limitée), ayant son siège social au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 196327,

ici valablement représentée par Mr Pavel VISOTCHI, Senior Corporate Officer, demeurant professionnellement à 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé du 11 juin 2015.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «ARC Global II (UK) Holdings S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés adoptée de la même manière que pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

3.3. Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

3.4. La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

3.5. Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,-(douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, adoptée de la même manière que pour une modification des Statuts.

5.3. L'associé unique de la Société peut effectuer des apports en capitaux propres. Les montants ainsi apportés seront librement distribuables par résolution de l'associé unique. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés

par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 Juin 2009).

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

6.3. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, aux tiers.

Si la Société a plus d'un associé, le transfert des Parts Sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par l'associé unique.

6.5. La Société pourra racheter ses Parts Sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être associé(s). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut nommer des gérants de deux catégories différentes, étant les gérants de catégorie A (le(s) Gérant(s) de Catégorie A) et les gérants de Catégories B (le(s) Gérant(s) de Catégorie B).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à (aux) associé(s) par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, qu'ils soient associés ou non, par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée (comprenant au moins un Gérant de Classe A, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants). Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées à condition qu'au moins un Gérant de Classe A ait donné son accord sur ces résolutions, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées en procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à une réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion, et cette réunion est organisée et tenue au siège de la Société.

9.7. Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de deux gérants, comprenant un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B, dans le cas où l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé différentes catégories de gérants ou, le cas échéant, par la ou les signature(s) individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Résolutions des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique seront consignées sous forme de procès-verbal ou établies sous forme de résolutions écrites.

12.2. Si la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par voie circulaire. Les associés seront consultés par écrit, conformément à l'article 13.2 de ces Statuts et émettront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un document unique ou sur différentes copies de ce document.

12.3. Dans tous les autres cas, les résolutions des associés seront adoptées à l'occasion d'assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote au prorata de sa participation. Chaque Part Sociale donne droit à un vote.

Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant. Le conseil de gérance ou, à défaut, le (les) réviseur(s) agréé(s), doivent convoquer ou consulter les associés suite à une demande des associés représentant plus de la moitié du capital social.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée générale des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf dans les cas d'urgence dont la nature et les circonstances devront avoir été établies dans la convocation à l'assemblée.

13.3. Les assemblées générales des associés seront tenues aux lieux et heures précisés dans les convocations.

13.4. Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale des associés peut se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (associé ou non), afin de le représenter à toute assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions de l'assemblée générale des associés seront adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première assemblée générale ou lors de la première consultation écrite, les associés seront convoqués une deuxième fois par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes émis, sans égard à la proportion du capital social représenté.

13.7. Les Statuts peuvent seulement être modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, s'il y en a, au siège social de la Société.

14.4. L'assemblée générale annuelle se tiendra aux lieux et places spécifiés dans la convocation. Le bilan et le compte de pertes et profits seront approuvés par voie circulaire ou lors d'une assemblée générale des associés dans les six (6) mois de la clôture de l'année financière.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2. L'assemblée générale annuelle des associés déterminera l'affectation du solde du bénéfice net annuel. Elle pourra allouer ce solde au paiement d'un dividende, l'affecter à une réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(1. a.i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(1. a.ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission et les Apports en Capitaux Propres) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(1. a.iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;

(1. a.iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et

(1. a.v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution des associé(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par chaque associé dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Provision générale. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, ARC GLOBAL II S.à.r.l., prédésigné.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi sur les sociétés commerciales se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille euros (1.000,-EUR)..

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique prénommé, représentée comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants de la société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs définis aux statuts:

1. Monsieur Patrick Joseph GOULDING, né le 24 mai 1963 à Port Lairge, Waterford (Irlande), demeurant au 9, Molly In, Darien, CT 06820, Etats-Unis, Gérant de Classe A;

2. Monsieur Andrew WINER né le 16 février 1968 à Michigan (U.S.A.), demeurant au 134 E 93rd ST 12C, New York, NY 10128, Etats-Unis, Gérant de Classe A;

3. Monsieur Grenville CARR-JONES né le 26 janvier 1947 à Liverpool, demeurant au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Gérant de Classe B;

4. Monsieur Yves CHERET, né le 1 mai 1966 à Eupen (Belgique), demeurant au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Gérant de Classe B.

Les gérants pourront nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 9A, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra

DONT ACTE, fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le prédit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: VISOTCHI, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC / 2015 / 18475. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 29 juin 2015.

Référence de publication: 2015101979/480.

(150112066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

AZ Euro Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 117.806.

In the year two thousand and fifteen, on the first day of June.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of AZ Euro Investments S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed drawn up on 4 July 2006, having its registered office at 14, boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("RCS") under number B 117.806 and whose articles of association (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") under number 1719, page 82488 dated 14 September 2006 (the "Company"). The Articles have been amended for the last time on 30 August 2010 pursuant to a notarial deed published in the Mémorial under number 2323, page 111478 dated 29 October 2010.

The extraordinary general meeting of the Company (the "Meeting") is opened at 2.00 p.m. and elected as chairman Ms Karola Böhm, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The chairman appointed as secretary Mr Chris Oberhag, private employee, residing professionally in Mondorf-les-Bains.

The Meeting elected as scrutineer Mr Chris Oberhag, prenamed.

The office of the Meeting having thus been constituted, the chairman requested the notary to act that:

I. The names of the shareholders represented at the Meeting by proxies (together the "Appearing Shareholders") and the number of shares held by them are shown on an attendance list at the end of these minutes. This attendance list has been signed ne varietur with the proxy forms by the shareholders represented at the Meeting by proxies, the notary, the chairman, the scrutineer and the secretary.

II. The attendance list shows that the whole share capital of the Company is represented. The Appearing Shareholders have declared that they have been sufficiently informed of the agenda of the Meeting beforehand and have waived all convening requirements and formalities. The Meeting can validly decide on all the items of the below agenda.

III. The agenda of the Meeting was the following:

Agenda

1. Waiver of the convening notices;
2. To increase the issued share capital of the Company as determined and set out in the schedule attached hereto;
3. To amend article 5 of the articles of association of the Company to reflect the capital increase referred to above as set out in the schedule attached hereto;
4. To amend article 13 of the articles of association of the Company as determined and set out in the schedule attached hereto;

5. To amend article 15 of the articles of association of the Company as determined and set out in the schedule attached hereto;

6. Miscellaneous.

The Meeting, declares and requests the undersigned notary to act that:

First resolution

The Shareholders decide to increase the issued share capital of the Company by an amount of EUR 562,239,600.- (five hundred sixty-two million two hundred thirty-nine thousand six hundred Euros Cents) from its present amount of EUR 2,117,763,200.- (two billion one-hundred seventeen Million seven hundred sixty-three thousand two hundred Euros) to EUR 2,680,002,800.- (two billion six hundred eighty million two thousand eight hundred Euros), to be paid together with the premium payment of EUR 217,760,400.- (two hundred seventeen million seven hundred sixty thousand four hundred Euros) whereby EUR 56,223,960.- (fifty six million two hundred twenty-three thousand nine hundred sixty Euros) will be distributed into the legal reserve and whereas EUR 161,536,440.- (one hundred sixty one million five hundred thirty-six thousand four hundred forty Euros) will be allocated into the free reserve, by creating and issuing 5,622,396 (five million six hundred twenty-two thousand three hundred ninety-six) new shares (the "New Shares"), with a nominal value of EUR 100.-, and being issued on the same terms and conditions as the existing shares of the Company fully paid up.

Subscription and Payment

The New Shares are subscribed and fully paid up by:

- Allianz Lebensversicherungs-AG., declares to subscribe for 4,324,920 (four million three hundred twenty-four thousand nine hundred twenty) new shares, and to fully pay them up by a contribution in cash in a total amount of EUR 600,000,000.- (six hundred million Euros) which is allocated as follows:

Allocation	Amount in EUR
Share Capital	432.492.000,-
Legal Reserve	43.249.200,-
Free Reserve	124.258.800,-

- Allianz Vie., declares to subscribe for 648,738 (six hundred forty-eight thousand seven hundred thirty eight) new shares, and to fully pay them up by a contribution in cash in a total amount of EUR 90,000,000.- (ninety million Euros) which is allocated as follows:

Allocation	Amount in EUR
Share Capital	64.873.800,-
Legal Reserve	6.487.380,-
Free Reserve	18.638.820,-

- AZ Euro Investments II S.à r.l., declares to subscribe for 648,738 (six hundred forty-eight thousand seven hundred thirty eight) new shares, and to fully pay them up by a contribution in cash in a total amount of EUR 90,000,000.- (ninety million Euros) which is allocated as follows:

Allocation	Amount in EUR
Share Capital	64.873.800,-
Legal Reserve	6.487.380,-
Free Reserve	18.638.820,-

The aggregate amount of EUR 780,000,000.- (seven hundred eighty million Euros) is as of now at the free disposal of the Company, as it has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Shareholders decide to amend article 5 of the articles of incorporation, in order to reflect the above capital increase, so that henceforth it shall read as follows:

" **Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 2,680,002,800.- (two billion six hundred eighty million two thousand eight hundred Euros), represented by 26.800.028 (twenty-six million eight hundred thousand twenty-eight) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euros) per share each, which are fully paid-up."

Third resolution

The Shareholders decide to amend article 13 of the articles of incorporation

a) paragraph 2 by replacing the current wording as follows:

"In the event of several shareholders, the shares in the Company to be sold must be offered primarily to the other shareholders of the Company and the board of managers must be informed at the same time. Every shareholder benefits from a pre-emption right regarding the shares in the Company in proportion to the shares he holds in the Company. He has only the right to exercise the pre-emption right in whole; the exercise in part is not permitted. The corresponding pre-emption rights of every shareholder have to be irrevocably exercised within two weeks after the offer by informing the

board of managers. Insofar as the shareholders do not exercise their pre-emption rights, the pre-emption rights passes on a pro rate basis to the remaining shareholders. The board of managers informs the remaining shareholders without delay of the non-exercise. The passed pre-emption rights can be exercised by remaining shareholders within further two weeks. The board of managers then communicates in writing to the shareholder the identity of the shareholders exercising their pre-emption rights.”

b) paragraph 3 by adding at the end the following wording:

“The board of managers has to undertake the aforementioned provisions within one month so that there is maximum a period of two months between the first offer of the shares to be sold and the final decision of the pre-emption rights. “

Fourth resolution

The Shareholders decide to amend article 15 paragraph 2 of the articles of incorporation by replacing the current wording as follows:

“Each shareholder will receive the above profit and loss statements and balance sheet”.

There being no further business, the meeting is closed at 2.10 p.m..

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection this deed, have been estimated at about six thousand seven hundred euros (EUR 6,700.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed is drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, they signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des voranstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am ersten Juni,
wurde vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg,
eine Hauptversammlung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AZ Euro Investments S.à r.l. (die "Gesellschaft"),
eine nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg gegründete Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in 14, boulevard F. D. Roosevelt, L-2450 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 117.806, gegründet durch notarielle Urkunde aufgenommen am 04. Juli 2006, die Satzung wurde am 14. September 2006 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") unter der Nummer 1719, Seite 82488 veröffentlicht.

Die Satzung der Aktiengesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine am 30. August 2010 aufgenommenen notarielle Urkunde, welche im Mémorial veröffentlicht wurde unter der Nummer 2323, Seite 111478 vom 29. Oktober 2010.

Die außerordentliche Hauptversammlung der Gesellschaft (die "Hauptversammlung") wird um 14.00 Uhr eröffnet und wählt als Vorsitzenden Frau Karola Böhm, Privatangestellte, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf (Luxemburg).

Der Vorsitzende ernennt zum Schriftführer Herrn Chris Oberhag, Privatangestellter, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf (Luxemburg).

Zum Stimmzähler wird ernannt Herrn Chris Oberhag, vorbenannt.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und bittet den Notar zu beurkunden:

I. Dass aus einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste, die Namen der Aktionäre, die auf dieser Hauptversammlung durch Vollmachten vertreten sind (die "Erschienenen Aktionäre") und die von ihnen gehaltenen Aktien hervorgehen. Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem unterzeichnenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde, mit welcher sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Die Anwesenheitsliste belegt, dass das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist. Dass die Erschienenen Aktionäre bestätigen, von der Tagesordnung Kenntnis zu haben, demgemäß ausdrücklich auf eine förmliche Einberufung verzichten und sich zu dieser Versammlung ordnungsgemäß einberufen erklären. Die Hauptversammlung kann daher über alle Punkte der Tagesordnung wirksam entscheiden.

III. Dass die Tagesordnung dieser Versammlung folgende Punkte umfasst:

Tagesordnung

1. Aufhebung der Einberufungsformalitäten,
2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals laut dem in der Anlage beigefügten Plan;

3. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft, um der vorgenannten Kapitalerhöhung wie in der Anlage beschriebenen Rechnung zu tragen;

4. Abänderung von Artikel 13 der Satzung gemäss beigefügter Anlage;
 5. Abänderung von Artikel 15 der Satzung gemässe beigefügter Anlage;
 6. Verschiedenes.

Die Versammlung erklärt und ersucht den unterzeichnenden Notar wie folgt zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfhundertzweiundsechzig Millionen zweihundertneunddreissigtausend sechshundert Euro (EUR 562.239.600,-) von derzeit zwei Milliarden einhundertsebzehn Millionen siebenhundertdreiundsechzig tausend zweihundert Euro (EUR 2.117.763.200,-) auf zwei Milliarden sechshundertachtzig Millionen zweitausend achthundert Euro (EUR 2.680.002.800,00), zu erhöhen, zahlbar zusammen mit einer Prämienzahlung in Höhe von zweihundertsiebzehn Millionen siebenhundertsechzigtausend vierhundert Euro (EUR 217.760.400,-), wovon sechsundfünfzig Millionen zweihundertdreiundzwanzigtausend neunhundertsechzig Euro (EUR 56.223.960,-) der gesetzlichen Rücklage zugeführt und einhundereineundsechzig Millionen fünfhundertsechundreißigtausend vierhundertvierzig Euro (EUR 161.536.440,-) der freien Rücklage zugeführt werden, dies durch die Schaffung und Ausgabe von fünf Millionen sechshundertzweiundzwanzig tausend dreihundertsechsunneunzig (5.622.396) komplett eingezahlter neuer Anteilen (die „Neuen Anteile“), mit einem Nennwert von EUR 100,-, welche zu den gleichen Bedingungen und mit den gleichen Rechten versehen ausgegeben werden wie die bestehenden Anteile der Gesellschaft.

Zeichnung und Einzahlung.

Die neuen Anteile wurden wie folgt gezeichnet:

- Allianz Lebensversicherungs-AG., vorbenannt, vertreten wie oben angegeben, erklärt 4,324,920 (vier Millionen dreihundertvierundzwanzigtausend neun hundert zwanzig) neue Anteile zu zeichnen, und selbige in vollem Umfang durch eine Bareinlage in Höhe von einem Gesamtbetrag von EUR 600.000.000,- (sechshundert Millionen Euro) einzuzahlen, welche wie folgt zugeführt wird:

Zuteilung	Betrag in EUR
Gezeichnetes Kapital	432.492.000,-
Gesetzliche Rücklage	43.249.200,-
Freie Reserve	124.258.800,-

- Allianz Vie., vorbenannt, vertreten wie oben angegeben, erklärt sechshundertachtundvierzigtausend siebenhundertachtunddreissig (648,738) neue Anteile zu zeichnen, und selbige in vollem Umfang durch eine Bareinlage in Höhe von einem Gesamtbetrag von EUR 90.000.000,- (neunzig Millionen Euro) einzuzahlen, welche wie folgt zugeführt wird:

Zuteilung	Betrag in EUR
Gezeichnetes Kapital	64.873.800,-
Gesetzliche Rücklage	6.487.380,-
Freie Reserve	18.638.820,-

- AZ Euro Investments II S.à r.l., vorbenannt, vertreten wie oben angegeben, erklärt sechshundertachtundvierzigtausend siebenhundertachtunddreissig (648,738) neue Anteile zu zeichnen, und selbige in vollem Umfang durch eine Bareinlage in Höhe von einem Gesamtbetrag von EUR 90.000.000,- (neunzig Millionen Euro) einzuzahlen, welche wie folgt zugeführt wird:

Zuteilung	Betrag in EUR
Gezeichnetes Kapital	64.873.800,-
Gesetzliche Rücklage	6.487.380,-
Freie Reserve	18.638.820,-

Demgemäss verfügt die Gesellschaft ab sofort über den Betrag von EUR 780,000,000,- (siebenhundertachtzig Millionen) wie dies dem Notar nachgewiesen wurde, der dies bestätigt.

Zweiter Beschluss

Ferner zu dem oben genannten Beschluß, beschließt die Versammlung Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft (Gesellschaftskapital) zu ändern, um die Kapitalerhöhung zu reflektieren und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. Kapital der Gesellschaft.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 2.680.002.800,- (zwei Milliarden sechshundertachtzig Millionen zwei tausend achthundert Euro), eingeteilt in 26.800.028 (sechsundzwanzig Millionen achthunderttausend achtundzwanzig) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100,- (einhundert Euro), welche voll eingezahlt sind.."

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 13 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

a) Absatz 2 durch Ersetzen des gegenwärtigen Wortlautes durch folgendes:

“Im Fall mehrerer Gesellschafter müssen zum Verkauf stehende Gesellschaftsanteile zunächst den Mitgesellschaftern angeboten werden sowie der Geschäftsführerrat zeitgleich informiert werden. Jeder Gesellschafter hat ein Vorkaufsrecht hinsichtlich der zum Verkauf stehenden Anteile verhältnismäßig zu seiner Beteiligung an der Gesellschaft. Er ist nur berechtigt zur vollständigen Ausübung; eine teilweise Ausübung ist unzulässig. Das jeweilige Vorkaufsrecht ist innerhalb von zwei Wochen nach Angebot unwiderruflich gegenüber dem Geschäftsführerrat auszuüben. Übt ein Gesellschafter sein Vorkaufsrecht nicht aus, so geht dessen Anspruch verhältnismäßig auf die übrigen Gesellschafter über. Der Geschäftsführerrat informiert die übrigen Gesellschafter über die Nichtausübung unverzüglich. Die übrigen Gesellschafter sind zur Ausübung des übergegangenen Vorkaufsrechtes innerhalb weiterer zwei Wochen berechtigt. Der Geschäftsführerrat teilt daraufhin den Gesellschaftern schriftlich mit welche Gesellschafter von ihrem Vorkaufsrecht Gebrauch gemacht haben”

b) Absatz 2 durch Ersetzen des gegenwärtigen Wortlautes durch folgendes:

“ Die vorstehenden Maßnahmen hat der Geschäftsführerrat binnen eines Monats vorzunehmen, so dass zwischen der ersten Angebotsabgabe der zum Verkauf stehenden Anteile und der finalen Entscheidung über die Vorkaufsrechte maximal zwei Monate liegen.“

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschließt Artikel 15, Absatz 2 der Satzung wie folgt abzuändern:

„Die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung werden jedem Gesellschafter zur Verfügung gestellt.“

Kosten

Jegliche Ausgaben, Kosten, Vergütungen oder sonstigen Ausgaben gleich welcher Art, die die Gesellschaft aufgrund dieser notariellen Urkunde zu tragen hat, werden auf ungefähr sechstausend siebenhundert Euro (EUR 6.700,-) geschätzt.

Die Versammlung wird um 14.10 Uhr geschlossen.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der Erschienenen in englischer Sprache samt deutscher Übersetzung abgefasst wurde. Auf Ersuchen der gleichen Erschienenen soll im Falle von Divergenzen zwischen der englischen und der deutschen Fassungen, die englische Fassung Vorrang haben.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Bad-Mondorf, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt

Nachdem das Dokument den Erschienenen vorgelesen worden war, unterzeichneten diese gemeinsam mit dem Notar die vorliegende Urkunde.

Signé: K. Böhm, C. Oberhag, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 4 juin 2015. GAC/2015/4726. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015101997/233.

(150111439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Durango, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 154.958.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions extraordinaires des associés de la société du 29 juin 2015 que:

1. La liquidation de la société a été clôturée;
2. Les livres et documents sociaux seront conservés pour une durée de cinq ans au siège de la société au 43-45, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VP Services S.à.r.l.

Référence de publication: 2015105683/15.

(150116732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2015.

BPR Mezzco Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 164.994.

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg

There appeared

WB Buckingham, LLC, a limited liability company existing under the laws Delaware, having its registered office at c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, registered with the division of Corporations of the State of Delaware under the number 4236422, represented by Mr Vincent Bouffioux, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in New-York on 15 June 2015, owner of 12.500 shares

(hereafter the Sole Shareholder).

Said proxy, initialled "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of BPR Mezzco Parent S. à r. l., a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 164.994, (hereafter the Company) incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then civil law notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Martine Schaeffer, civil law notary residing in Luxembourg, dated 25 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 46 dated 6 January 2012. The articles of incorporation have not been amended since.

The twelve thousand five hundred (12.500) shares of the Company with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12.500) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declares that it has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).
- 2) Discharge of the managers of the Company for the exercise of their respective mandates.
- 3) Appointment of one liquidator (hereafter the Liquidator).
- 4) Determination of the powers of the Liquidator and decision to instruct the Liquidator to execute at the best of its abilities and with regard to the circumstances all the assets of the Company and to pay the debts of the Company.
- 5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken by the Sole Shareholder:

First resolution

The Sole Shareholder decides, in compliance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Sole Shareholder decides to give full discharge to the managers of the Company for the exercise of their respective mandates until the date hereof.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to appoint as liquidator Mister Vincenzo Arnò, private employee, residing professionally in L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides that the Liquidator shall receive the powers as follows:

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator is required to prepare an inventory of all assets and liabilities of the Company, The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company's assets to the Sole Shareholder in cash or in kind and will be empowered to make an interim dividend distribution to the Sole Shareholder, which interim dividend may be effected by way of endorsement of any promissory notes in the possession of the Company's Sole Shareholder.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Sole Shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall prevail.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the members of the office of the meeting signed together with Us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

BPR Mezzco Parent, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à c/o National Registered Agents, Inc., 160 Greentree Drive, Suite 101, Dover, Delaware 19904, enregistrée auprès de la Division of Corporations de l'Etat de Delaware sous le numéro 4236422, représentée par Monsieur Vincent Bouffieux, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à New York le 15 juin 2015, propriétaire de 12.500 parts;

(ci-après l'Associé Unique).

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de BPR Mezzco Parent S.à r. l., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164.994 (ci-après la Société), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 46 du 6 janvier 2012. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de 1 livre sterling (GBP 1) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société.
- 2) Décharge aux gérants de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats respectifs.
- 3) Nomination d'un liquidateur (ci-après le Liquidateur).
- 4) Définition des responsabilités du Liquidateur et décision de charger le Liquidateur de réaliser, au mieux et eu égard aux circonstances, tous les actifs de la société, et de payer toutes les dettes de la Société.
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises par l'Associé Unique:

Première résolution

L'Associé Unique décide, en conformité à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, de dissoudre la Société et de la mettre volontairement en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder pleine et entière décharge aux gérants de la Société en ce qui concerne l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'Associé Unique désigne comme liquidateur Monsieur Vincenzo Arnò, employé privé, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 33, avenue Monterey, en relation avec la liquidation volontaire de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra les pouvoirs comme déterminés ci-après.

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur doit dresser l'inventaire de l'actif et du passif de la Société.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l'article 145 sans demander l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société à l'Associé Unique en numéraire ou en espèces et pourra faire des distributions d'avances sur le produit de la liquidation à l'Associé Unique, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenue par la Société au profit de son actionnaire.

L'assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des acomptes sur le boni de liquidation, à l'Associé Unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée à la comparante, connue du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Bouffioux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 19 juin 2015. 2LAC/2015/13764. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2015.

Référence de publication: 2015100258/136.

(150110498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Inper S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 197.910.

— STATUTES

In the year two thousand and fifteenth, on the sixteenth of June.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

UZO A S.A., a Luxembourg public limited liability company with registered office at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg and registered at the Trade and Companies Register of Luxembourg under the number B 98.184,

here represented by Eva BOEHM, private employee, with professional address in Luxembourg, pursuant to a proxy given in Luxembourg on June 10th, 2015, which proxy, signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to draw up the articles of incorporation of a public limited liability company (société anonyme) which is hereby established as follows:

Art. 1. Form and Name. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter a company in the form of a public limited liability company (société anonyme) under the name of "INPER S.A." (the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of incorporation (the "Articles").

The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company

or, in the case of a sole director by a decision of the Sole Director. All references herein to the Board shall be deemed to be references to the Sole Director in case there is only a Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in Article 21. below.

Art. 4. Corporate objects. The objects of the Company are:

4.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

4.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including anybody corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or anybody corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

4.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its power

4.11. Furthermore, the company may participate in any form or manner whatsoever in the development, acquisition, maintenance, defense, enforcement and the exploitation of any right and title linked to intellectual property, whether protected by registered or unregistered intellectual property rights (including but not limited to patents, utility models, trademarks, service marks, design rights, copyright and similar rights) or not, and know-how.

Art. 5. Share capital.

5.1 The subscribed share capital is set at four million seven hundred eighty-five thousand Euro (EUR 4,785,000.-) consisting of four million seven hundred eighty-five thousand (4,785,000) ordinary shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2 The share capital may be increased or reduced on one (1) or more occasions by a shareholders' resolution.

5.3 On the date of incorporation, the Company's authorised capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-) divided into ten million (10,000,000) shares, each with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Board of Directors is authorised and empowered to:

- increase the subscribed share capital within the limits of the authorised capital in one or more tranches, issuing new shares against payment in cash or in kind, by waiving claims or rights to convert convertible securities, by exercising warrants or stock options, using the Company's distributable reserves or any other means;

- determine the place and date of the issue or issues, the issue price within the legal limits, and the terms and conditions for subscribing to shares.

This authorisation shall be valid for a period of five (5) years from the date of publication in Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, of the deed of incorporation dated 16 June 2015 and may be renewed by the general meeting of shareholders.

The Board of Directors may appoint any director, executive or any other authorised representative to collect subscriptions and receive payment of the price of the shares representing some or all of this capital increase.

After each capital increase made in accordance with article 5.3., article 5.1 will be amended to reflect the increase made and this amendment will be registered within one month in the form of a notarial deed by the Board of Directors or any other duly authorised person.

5.4 The Company may buy back its own shares in accordance with the conditions provided for by law.

Art. 6. Shares. The shares are in registered form (actions nominatives) or in bearer form (actions au porteur) at the choice of the shareholder(s).

A register of the shareholder(s) of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid in on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

All the bearer shares in issue must be deposited with a depositary appointed by the board of directors. The board of directors has to inform the shareholders of such appointment and of every amendment regarding depositary within 15 business days. Resolutions of appointment or acknowledgments of amendments regarding depositary must be registered and published in conformity with article 11bis §1^{er}, 3), d) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

A bearer shareholders' register containing precise identification of every shareholder, indication of the number of bearer shares or units held by him or her, information relevant to the date of deposit, transfers, cancellation or conversion of the shares in registered form with indication of the effective date shall be open and kept by the depositary.

The ownership of a bearer share is established according to the registered entry in the bearer shareholders' register. Upon written request of each bearer shareholder, a certificate can be issued within 8 calendar days and delivered to him/her summarizing all the entries in the bearer shareholders' register regarding him/her.

A bearer shares' transfer inter vivos becomes valid towards third parties and the Company following registration of such transfer by the depositary in the bearer shareholders' register made on the basis and upon receipt by the depositary of any document or acknowledgement establishing the transfer of the ownership between the transferor and the transferee. A notification of transfer causa mortis is validly made to the depositary provided no opposition exists, by presentation of the death certificate, entry of death or affidavit issued by the district judge or notary.

The rights of bearer shares in issue which are not deposited neither duly registered in the bearer shareholders' register shall be deemed to be suspended.

Art. 7. Transfer of shares. The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company. In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the "General Meeting") shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

In the case of a sole shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, as long as the Company has only one shareholder decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting

shall be deemed to be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on June 24th of each year at 10.30 a.m. If such day is not a day where banks are generally open for business in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following such business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum provided for by the Law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by the Law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether by letter, by telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the votes (approval, refusal, abstention) expressed on each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company before the relevant General Meeting.

Art. 10. Management. For so long as the Company has a Sole Shareholder or where the Law so allows, the Company may be managed by a sole director (the “Sole Director”) who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Law so requires, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors (the “Board”) who need not be shareholders of the Company. The Sole Shareholder or the shareholders may decide to create two classes of directors, being class A director (s) (the Class A Director (s)) and class B director(s) (the Class B Director (s)).

The director(s) shall be elected for a maximal term of six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the “Legal Entity”), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Law.

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors and their remuneration

A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

Art. 11. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the “Chairman”) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting, by simple majority.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether by letter, telefax, or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender another director as his or her proxy.

For any meeting of the Board, each member of the Board may designate another member of the Board to represent him and vote in his name and place, provided that a given member of the Board may not represent more than one of his colleagues, and that always at least two members are either present in person or assist at such meeting by way of any means of communication complying with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate; participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can only deliberate and act validly if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board, Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

The Board may also in all circumstances and at any time with unanimous consent pass resolutions by circular means and written resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of the same resolution and may be evidenced by letter, telefax or e-mail received in circumstances allowing to confirm the identity of the sender.

This Article 11 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman of such meeting or the secretary, and the resolutions passed by the Sole Director are recorded in a decision register held at the Company's registered office.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, the secretary or any two members of the Board, or the Sole Director.

Art. 13. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 14. Delegation of powers. The Board may appoint any person as délégué à la gestion journalière, who can but must not be a shareholder or a member of the Board, and who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

Art. 15. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or in the case of a Sole Director, by (ii) the signature of the Sole Director, or in case the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, has or have appointed classes of directors, by (iii) the joint signature of one (1) Class A Director and one (1) Class B Director, or by (iv) the joint signatures of any person(s) to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or entity of or affiliated to the Company.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any subsidiary or affiliated company with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have a personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

If the Company has a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be recorded in the decision register.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company and which are entered into on arm's length terms.

Art. 17. Statutory Auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a maximal term of six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 18. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 19. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated in article 5 above or as increased or reduced from time to time.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

Art. 20. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in Article 21. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 21. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Law.

Art. 22. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first accounting year begins on the date of incorporation and ends on 31st December 2015

The first annual General Meeting will be held on 24th June 2016.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, UZOA S.A., prenamed, hereby declares that it subscribes to four million seven hundred thousand eighty-five thousand (4.785.000) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent) so that the sum of four million seven hundred eighty-five thousand Euros (EUR 4.785.000,-) is at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to four thousand Euro (EUR 4,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

he following persons are appointed as directors until the annual general meeting to be held on 24th June 2016:

- Mrs. Catherine ROUX-SEVELLE, private employee, born on July 28th 1960, in Paris (France), professionally residing at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

- Mrs. Eva BOEHM, private employee, born on November 28th, 1974 in Bonn (Germany), professionally residing at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; and

- Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., a company established under the laws of Belgium, whose registered office is at 489 Avenue Louise, B-1050 Brussels, registered with the "Moniteur Belge" under number 0895.163.114, represented by a permanent representative Mr Pierfrancesco POZZI ROCCO, director, born on July 28th, 1982 in Turin (Italy), residing at 16, Avenue des Erables, B1640 Rhode St. Genèse (Belgium).

2. that the following person is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company until the annual general meeting to be held on 24 June 2016

VP Services, a private limited liability company having its registered office at 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen and registered at the R.C.S. of Luxembourg under the number B188.982.

3. that the registered office of the Company is established at 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le seize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

UZOÀ, société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16 boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le n° B 98.184,

représentée par Eva BOEHM, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 juin 2015, laquelle procuration signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination. Il est formé par la partie comparante et par tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de «INPER S.A.»(la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi") et les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut avoir un actionnaire unique ("Actionnaire Unique") ou plusieurs actionnaires. La Société ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le "Conseil") ou, dans le cas d'un administrateur unique ("Administrateur Unique") par une décision de l'Administrateur Unique. Toutes les références dans les présents statuts au Conseil sont censées être des références à l'Administrateur Unique s'il n'existe qu'un Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, malgré le transfert temporaire de son siège sociale, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après.

Art. 4. Objet sociaux. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

4.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient pour l'heure un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, offre, acquisition, échange ou autre procédé) tout ou partie des actions, parts, obligations, obligations non-garanties, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et en disposer au même titre;

4.2 d'entreprendre toute activité ou commerce qui soit, et d'acquérir, soutenir ou reprendre tout ou partie de l'activité, des biens et / ou des dettes d'une personne entreprenant une activité;

4.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et accorder dans chaque cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

4.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent comme le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, y compris, par l'émission (dans la mesure où la Loi luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et tout autre titre ou instrument, perpétuel ou autre, convertible ou non, en relation ou non avec tout ou partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé, et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.5 d'acquérir tout titre, fusionner, entreprendre une consolidation ou encore conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les profits, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout personne appartenant à la Société;

4.6 de conclure une garantie ou contrat d'indemnités ou de sûretés et accorder une sûreté, en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris, toute entité sociale dans laquelle la Société

a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Détentric") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute personne morale dans laquelle une Entité Détentric a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associée à la Société dans certaines activités ou partenariat), sans que la Société y perçoive obligatoirement une contrepartie ou avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs ou du capital non encore émis (présent ou futur) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet Article 3.6, une "garantie" comprend, toute obligation, sous toute forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement d'une dette à laquelle une autre personne est tenue, ou encore d'être responsable de cette dette ou d'une obligation financière;

4.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

4.8 de céder, mettre à bail, échanger, mettre en location ou disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris, des parts sociales, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, dans le capital de toute personne, que celle-ci ait ou non (en tout ou partie) le même objet social que la Société; détenir des actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; apporter des améliorations, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;

4.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet Article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

4.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou partie de ses pouvoirs.

4.11. La société a en outre pour objet le développement, l'acquisition, la conservation, la défense, la réalisation et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, faisant ou non l'objet d'un brevet et les titres de propriété, qu'ils soient ou non protégés par des droits de propriété intellectuelle (inclus, mais ne pas limité aux brevets d'invention, les modèles, les marques, les dessins les droits d'auteur et droits voisins) et le know how.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital souscrit est fixé à quatre million sept cent quatre-vingt-cinq mille euros (EUR 4.785.000,-) divisé en quatre million sept cent quatre-vingt-cinq mille (4.785.000) actions ordinaire sous forme nominatives avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une (1) ou plusieurs reprises par une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaire par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3 Le capital autorisé de la Société est établi au jour de la constitution de la Société à dix millions euros (EUR 10.000.000,-) divisé en dix millions (10.000.000) actions, ayant chacune une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).

Le Conseil d'Administration est autorisé et habilité à:

- réaliser toute augmentation du capital social souscrit dans les limites du capital autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission de nouvelles actions contre paiement en numéraire ou en nature, par renonciation à des créances ou conversion de titres convertibles, suivant exercice de warrants ou de stock-options, au capital de réserves (distribuables) de la Société ou de toute autre manière;

- déterminer la place et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix de l'émission dans les limites fixées par la Loi et les termes et les conditions de la souscription des actions.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq (5) ans à partir de la date de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du présent acte de constitution daté le 16 mai 2015 et peut être renouvelée par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Après chaque augmentation du capital social réalisée conformément à cet article 5.3., l'article 5.1 sera modifié afin de refléter l'augmentation survenue et cette modification sera enregistrée dans le mois sous forme authentique devant notaire par le Conseil d'Administration ou par toute personne dûment autorisée et habilitée pour ce faire.

5.4 La Société peut racheter ses propres actions conformément aux conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de(s) l'actionnaire(s).

Un registre de(s) actionnaire(s) de la Société sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par tout actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions

qu'il détient, les montants libérés pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts d'actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

Tous les certificats au porteur émis devront être immobilisés auprès d'un dépositaire désigné par le conseil d'administration. Le conseil d'administration informera les actionnaires de toute nomination de dépositaire ou de tout changement le concernant dans le délai de 15 jours ouvrables. Les actes de nomination ou changement concernant les dépositaires devront être déposés et publiés conformément à l'article 11bis §1^{er}, 3), d) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Un registre des actions au porteur sera ouvert, lequel se trouvera auprès de dépositaire et renseignera la désignation précise de chaque actionnaire, l'indication du nombre des actions au porteur ou coupures détenues, la date du dépôt, les transferts, l'annulation ou la conversion des actions en titres nominatifs avec leur date.

La propriété de l'action au porteur s'établit par l'inscription sur le registre des actions au porteur. A la demande écrite de l'actionnaire au porteur, un certificat peut être lui délivré par le dépositaire constatant toutes les inscriptions le concernant qui lui sera remis endéans 8 jours calendrier.

Toute cession entre vifs est rendue opposable vis-à-vis des tiers et de la Société par un constat de transfert inscrit par dépositaire sur le registre des actions au porteur sur base de tout document ou notification constatant le transfert de propriété entre cédant et cessionnaire. La notification de transfert pour cause de mort est valablement faite à l'égard de dépositaire, s'il n'y a opposition, sur la production de l'acte de décès, du certificat d'inscription et d'un acte de notoriété reçu par le juge de paix ou par un notaire.

Les actions au porteur ne se trouvant pas en dépôt ou n'étant pas valablement inscrites dans le registre des actions au porteur, verront leurs droits suspendus.

Art. 7. Transfert des actions. Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Assemblées des actionnaires de la Société. Dans le cas d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée (l'"Assemblée Générale") représentera l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus étendus afin d'ordonner, d'effectuer ou de ratifier les actes relatifs à toutes les opérations de la Société.

Dans le cas d'un associé unique, l'Associé Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique tant que la Société n'a qu'un associé unique. Les décisions prises par l'Associé Unique sont documentées par voie de procès-verbaux.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations de cette assemblée, chaque année le 24 Juin à 10 heures 30 minutes. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale annuelle pourra se tenir à l'étranger si le Conseil constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires de la Société pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation de l'assemblée.

Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à l'assemblée peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à l'assemblée peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) l'assemblée est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une assemblée par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle assemblée.

Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations et avis de convocation. Les délais de convocation et quorum requis par la Loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra agir à toute Assemblée Générale en désignant un mandataire par écrit, soit par lettre, par télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à une Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur des résolutions soumises à l'Assemblée Générale à condition que les bulletins de vote écrits incluent (1) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires concernés, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'ordre du jour tel que décrit dans l'avis de convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) exprimées pour chaque point de l'ordre du jour. Les bulletins de vote originaux devront être reçus par la Société avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Art. 10. Administration. Aussi longtemps que la Société a un Actionnaire Unique ou lorsque la Loi le permet, la Société peut être administrée par un administrateur unique (l'"Administrateur Unique") qui n'a pas besoin d'être un associé de la Société. Lorsque la Loi l'exige, la Société sera administrée par un Conseil composé d'au moins trois (3) administrateurs qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Le ou les actionnaires peuvent décider de créer deux classes d'administrateurs, à savoir, le(s) administrateur(s) de classe A (le(s) Administrateur(s) de Classe A) et le(s) administrateur(s) de classe B (le(s) Administrateur(s) de Classe B).

Le(s) administrateur(s) sera/seront élu(s) pour un terme maximal de six ans et seront rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la "Personne Morale"), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale en tant qu'Administrateur Unique ou en tant que membre du Conseil conformément à l'article 51bis de la Loi.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs et leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Un administrateur peut être révoqué avec ou sans cause et/ou remplacé à tout moment par une résolution adoptée par l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Art. 11. Réunions du Conseil. Le Conseil doit nommer un président (le "Président") parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des décisions de l'Assemblée Générale ou des résolutions prises par l'Associé Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et toute Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil (le cas échéant) nommeront un autre président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple.

Le Conseil se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les administrateurs avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de l'assemblée et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et avoir pleine connaissance de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque membre du Conseil donné par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un échéancier préalablement adopté par une résolution du Conseil.

Tout membre du Conseil peut se faire représenter à toute réunion du Conseil en désignant par écrit soit par lettre, télécopie ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur, un autre administrateur comme son mandataire.

Chaque membre du Conseil peut, à toute réunion du Conseil, désigner un autre membre du Conseil pour le représenter et voter en son nom et à sa place à condition qu'un membre donné du Conseil ne puisse pas représenter plus d'un de ses collègues et qu'au moins deux membres du Conseil soient toujours physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, vidéo-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion est retransmise en direct et (iv) les administrateurs peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs de la Société est présente ou représentée à une réunion du Conseil. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette assemblée. Dans le cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Le Conseil peut également en toutes circonstances et à tout moment, avec l'assentiment unanime, passer des résolutions par voie circulaire et les résolutions écrites signées par tous les membres du Conseil seront aussi valables et effectives que si elles étaient passées lors d'une réunion régulièrement convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul

document ou plusieurs copies de la même résolution et seront établies par lettre, télécopie, ou email reçu dans des circonstances permettant de confirmer l'identité de l'expéditeur.

Le présent Article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Art. 12. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions de l'Administrateur Unique. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil doivent être signés par le Président de la réunion en question ou le secrétaire, et les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans un registre tenu au siège social de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire ou deux membres du Conseil, ou l'Administrateur Unique.

Art. 13. Pouvoirs du Conseil. Le Conseil a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil.

Art. 14. Délégation de pouvoirs. Le Conseil peut nommer toute personne aux fonctions de délégué à la gestion journalière, lequel pourra mais ne devra pas être actionnaire ou membre du Conseil, et qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les affaires de la Société.

Art. 15. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux membres du Conseil, ou (ii) dans le cas d'un Administrateur Unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou si l'actionnaire unique ou les actionnaires, selon le cas, ont nommé des classes d'administrateurs, par (iii) la signature conjointe d'un (1) Administrateur de Classe A et d'un (1) Administrateur de Classe B (iv) par les signatures conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou l'Administrateur Unique, mais uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou est administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité filiale ou affiliée de la Société.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une filiale ou une société affiliée avec lequel la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire, et un rapport devra être fait sur cette affaire et cet intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale.

Si la Société a un Administrateur Unique, les transactions conclues entre la Société et l'Administrateur Unique et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à l'intérêt de la Société doivent être inscrites dans le registre des décisions.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

Art. 17. Commissaire aux comptes. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période maximale de six ans et sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 18. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 19. Affectation des bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de tout temps, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil et devront être payés au lieu et place choisis par le Conseil. Le Conseil peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 20. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des présents Statuts, tel que prescrit à l'Article 21. ci-après. En cas

de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 21. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de tout temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Art. 22. Droit applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront réglées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 24 Juin 2016.

Souscription

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant UZOA S.A., prénommée, déclare qu'il a souscrit les quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille (4.785.000) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire à hauteur de 100% (cent pour cent) de sorte que le montant de quatre millions sept cent quatre-vingt-cinq mille Euros (EUR 4.785.000,-) est mis à la libre disposition de la Société, une preuve de laquelle a été présentée au notaire instrumentant.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à quatre mille Euros (EUR 4.000,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

L'actionnaire unique ci-dessus prénommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 24 Juin 2016:

- Madame Catherine ROUX-SEVELLE, employée privée, née le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg;

- Madame Eva BOEHM, employée privée, née le 28 novembre 1974 à Bonn (Allemagne), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg; et

- Private Equity Finance & Investment Management Company S.A., société anonyme de droit belge ayant son siège social au 489 Avenue Louise, B-1050 Bruxelles, et portant le n° de registre de commerce 0895.163.114, elle-même représentée par un représentant permanent, Monsieur Pierfrancesco POZZI ROCCO, né le 28 juillet 1982 à Turin (Italie), administrateur délégué, demeurant au 16, Avenue des Erables, B-1640 Rhode St. Genèse (Belgique).

2. que la personne suivante sera nommée commissaire en compte de la société jusque l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra le 24 Juin 2016:

VP Services, une société à responsabilité limitée ayant son siège sociale au 89A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen et enregistrée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B188.982.

3. que le siège social de la société est établi 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Boehm et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 18 juin 2015. 2LAC/2015/13648. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015100511/637.

(150111029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

AB YA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 197.933.

—
STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the eighteenth day of June.

Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Corporate Family Office Belgium, a company organized under the laws of Belgium, having its registered office at 147, avenue Brugmann, B-1190 Bruxelles, recorded with the Banque-carrefour des Entreprises de Belgique under number 0550.696.219,

here represented by Mr Frank STOLZ-PAGE, clerk notary, with professional address at 13, avenue François Clément Pasteur, L-5612 Mondorf-les-Bains, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given in Brussels, Belgium, on June 16, 2015,

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which they deem to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the “Company”) which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is the purchase, the sale, the freighting, the chartering and the management of sea-going vessels, and all financial and commercial operations and activities relating directly or indirectly thereto.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of "AB YA S. à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager. In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any two managers or by the sole signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

Corporate Family Office Belgium, aforementioned, represented as stated above, subscribes one hundred (100) shares having a nominal value of euro one hundred and twenty-five (EUR 125).

All the shares so subscribed are fully paid-up in cash so that the amount of twelve thousand five thousand euro (EUR 12,500) of share capital is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2015.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders representing together the entirety of the subscribed capital passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
2. The shareholders resolve to elect the following person as sole manager of the Company for an unlimited period of time:

Luxembourg Marine Services S.A., with registered address at 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 53.040.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the proxyholder of the above appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said proxyholder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit juin,

par devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu

Corporate Family Office Belgium, une société anonyme de droit belge, ayant son siège social à 147, avenue Brugmann, B-1190 Bruxelles, inscrite auprès de la Banque-carrefour des Entreprises de Belgique sous le numéro 0550.696.219

ici représentée par Mr Frank STOLZ-PAGE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 13, avenue François Clément Pasteur, L-5612 Mondorf-les-Bains, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Bruxelles, Belgique, en date du 16 juin 2015.

Les procurations signées ne varient par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de "AB YA S. à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Toutes les parts sociales sont souscrites comme suit:

Corporate Family Office Belgium, susmentionné, représentée comme indiqué ci-dessus, souscrit 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125) chacune.

Toutes les parts ainsi souscrites sont entièrement payées en numéraire de sorte que le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) de capital social est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

Résolutions

Et aussitôt les associés, représentant ensemble l'intégralité du capital social prennent les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

2. Les associés décident d'élire la personne suivante comme gérante unique de la Société pour une durée illimitée:

Luxembourg Marine Services S.A., avec siège social au 20, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 53.040.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 24 juin 2015. GAC/2015/5258. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015101933/284.

(15011671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2015.

Wallender Invest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 89e, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 191.259.

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf mai

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

La société Dôme Capital Partners S.A., constituée le 13 septembre 2012, dont le siège est sis au 12, Boulevard du Théâtre, CH-1204 Genève, inscrite auprès du Registre de Commerce de Genève sous le numéro CH-660.0.798.012-9 représentée par Sylvain VAUTHEY et Galina JACCARD,

ici représentée par Madame Sabrina Burtaire, employée privée, demeurant à Stiring-Wendel, France suivant procuration sous seing privé, laquelle procuration après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le comparant restera ci-annexées pour être enregistrées ensemble avec la présente minute;

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée WALLENDER INVEST, a été constituée suivant acte reçu par Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 octobre 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 3535 du 25 novembre 2014;

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B191259,

- qu'elle a un capital de DOUZE MILLE CINQ CENT EUROS (EUR 12.500-), divisé en cent (100) parts sociales sans valeur nominale,

- que la comparante est le seul associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée "WALLENDER INVEST" avec siège social à L-8308 Capellen, 89e, Parc d'activités,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite la comparante, telle que représentée, a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de un million cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent euros (EUR 1.195.500,-), afin de le porter de montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un nouveau montant de un million deux cent huit mille euros (EUR 1.208.000,-) par un apport en numéraire de sorte que la somme de un million cent quatre-vingt-quinze mille cinq cent euros (EUR 1.195.500,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Les parts nouvelles ont été entièrement souscrites par l'associé existant, la société comparante Dôme Capital Partners S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million deux cent huit mille euros (EUR 1.208.000,-), divisé en un million deux cent huit mille (1.208.000) parts sociales de un euros (EUR 1,-) chacune.

Toutes les parts ont été intégralement libérées, tel qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéficiaires." Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 3000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Burtaire, Anja Holtz.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 juin 2015. EAC/2015/12341. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties pour servir à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 8 juin 2015.

Référence de publication: 2015098788/57.

(150108776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.

Fortuna Solidum S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 110.119.

L'an deux mille quinze, le douze juin.

Par devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'Assemblée) de Fortuna Solidum S.C.A., une société d'investissement en capital à risque constituée sous la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.119 (la Société), constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire public, résidant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 838, en date du 2 septembre 2005. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, précité, en date du 3 février 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1085, en date du 23 mai 2011, page 52040.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur François Pfister, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Président),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Gregory Maghe, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Secrétaire).

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Tania Araujo, demeurant professionnellement à Luxembourg (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont désignés collectivement ci-après comme le «bureau».

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le Président expose et requiert le notaire instrumentant d'acter:

Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de modifier les dispositions de l'article 3 des statuts coordonnés de la Société (les Statuts), qui se lira dorénavant comme suit:

“ **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée à treize ans à compter de sa constitution.“

2. Divers.

(i) Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été contrôlée par les mandataires des actionnaires représentés et le bureau de l'Assemblée, a été signée par le bureau de l'Assemblée et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(ii) Que les procurations des actionnaires représentés après avoir été paraphées "ne varietur" par leurs mandataires, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront aussi annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

(iii) Que les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués à cette présente Assemblée le 4 juin 2015.

(iv) Qu'il résulte de la liste de présence prémentionnée que sur les 14808 actions actuellement en circulation, 11101 actions sont représentées à la présente assemblée, de sorte qu'elle est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Puis après avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Assemblée DECIDE à l'unanimité de prolonger la durée de la société de trois ans, conformément à l'article 25 des statuts, de sorte qu'elle prendra fin treize ans après la date de la constitution, et de modifier l'article 3 des Statuts, qui se lira dorénavant comme suit:

“ **Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée limitée à treize ans à compter de sa constitution.“

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte authentique.

Signé: F. PFISTER, G. MAGHE, T. ARAUJO, L. ILSSEN, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 15 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/18504. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Référence de publication: 2015100411/64.

(150110715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

José de Mello International, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 167.420.

—
EXTRAIT

L'associé unique, à savoir JOSÉ DE MELLO INVESTIMENTOS, SGPS, SA, a désormais son siège social établi à l'adresse suivante:

- Rua Direita, n°35, Edifício Arcadas do Pelourinho, 3º andar, Salas A e B, 9050-450 Funchal, Portugal.

Luxembourg, le 26 juin 2015.

Pour JOSE DE MELLO INTERNATIONAL

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015100521/15.

(150110952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Kennametal Luxembourg Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Pierre Henri.

R.C.S. Luxembourg B 154.168.

Les comptes annuels au 30 Juin 2014, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Munsbach, le 19 Juin 2015.

Référence de publication: 2015100534/11.

(150110612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

LA Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 122.545.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 Juin 2015.

Pour LA Holdings (Luxembourg) S.A

Sabina Craciunescu

Référence de publication: 2015100572/12.

(150110455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juin 2015.

Inovia Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 101.994.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par les actionnaires en date du 9 juin 2015 que les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes au 31 décembre 2015.

Administrateurs:

- Monsieur Fatah Boudjelida, né le 13 octobre 1974 à Strasbourg, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienheff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Jean-Michel Chamonard, né le 3 juin 1976 à Lyon, France, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Olivier Ferres, né le 29 juillet 1961 à Montpellier, France, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Commissaire aux comptes:

- READ S,à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3A, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B45083.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 18 juin 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015098380/30.

(150108582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2015.
